



CONVOCATION

à la séance ordinaire du Conseil général

du lundi 27 octobre 2014, à 19h30, à l'Hôtel de Ville

26^{ème} SEANCE

3^{ème} supplément à l'ordre du jour

14-613

Interpellation du groupe PLR, par **M. Jean Dessoulavy et consorts**, intitulée « Piscines du Nid-du-Crô : quel entretien pour les locaux ? » (Déposée le 23 octobre 2014 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 27 octobre 2014) :

« Le groupe PLR souhaite savoir quelles sont les mesures que le Conseil communal compte prendre pour l'entretien des locaux des piscines du Nid-du-Crô. En effet, un constat alarmant peut être dressé au vu de l'état de certaines installations des piscines intérieures. Cet état de fait préoccupe vivement le groupe PLR.

Développement écrit :

Les utilisateurs réguliers auront constaté les problèmes d'entretien des locaux liés aux piscines intérieures.

Le groupe PLR relève les points suivants qui devraient faire l'objet d'un programme de mise en état ou de remplacement :

- Casiers : un constat rapide met en évidence que pratiquement un casier sur deux est maintenant inutilisable du fait que la serrure n'est plus en état ou a tout simplement disparu – on constate en outre pour ce qui est des casiers qui ont encore une clé, que la moitié n'ont plus de numéro et sont donc difficilement utilisables par les usagers.
- Douches : là également, on constate que pratiquement une douche sur deux ne fonctionne pas bien, soit que l'eau chaude soit mal répartie soit que l'intensité de la douche soit mal régulée – en termes de déperdition énergétique, la Ville devrait voir ce qu'il convient d'être fait.
- Cabines : certaines ne ferment plus ou ont perdu leurs portes ;
- Jeux pour enfants : la variété mise à disposition qui était un plus à l'époque l'est de moins en moins étant donné que la mousse a vieilli.

En ce qui concerne les piscines extérieures et les infrastructures qui y sont liées, nous demandons également au Conseil communal de voir dans quelle mesure des aménagements similaires devraient être entrepris.

En conclusion, le groupe PLR demande au Conseil communal d'agir car pour les usagers des piscines du Nid-du-Crô, la situation actuelle est insatisfaisante. En termes d'image pour notre ville, cette dégradation de l'état des installations est également préjudiciable.

Le texte ci-dessus vaut développement écrit. »

Neuchâtel, le 24 octobre 2014.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Christine Gaillard

Le chancelier,

Rémy Voirol